

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°18-2024-04-007

PUBLIÉ LE 12 AVRIL 2024

Sommaire

Hôpital de Sancerre /

18-2024-04-09-00001 - Délégation de signature dans le cadre des astreintes administratives (2 pages)

Page 3

Hôpital de Sancerre

18-2024-04-09-00001

Délégation de signature dans le cadre des
astreintes administratives

**DECISION N° 011/2024 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
DANS LE CADRE DES ASTREINTES ADMINISTRATIVES**

Objet : Délégation de signature dans le cadre des astreintes administratives

Le Directeur du Centre Hospitalier de Sancerre,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 précisant les modalités de délégation de signature des directeurs,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois de direction des établissements publics de santé

Vu le décret n°2009.1765 du 30 décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du directoire établissements publics de santé

Vu la décision du Directeur Général de l'ARS Centre Val de Loire n°2022-DOS-123-DM nommant M. Fabrice LAURAIN, directeur par intérim du Centre Hospitalier de Sancerre à compter du 01 Janvier 2023,

Vu l'organigramme du Centre Hospitalier de Sancerre,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service du Centre Hospitalier de Sancerre, notamment la sécurité des patients,

DECIDE

Article 1^{er} : A compter du 29 Mars 2024 à 17h00, pendant les périodes d'astreintes administratives fixées par le tableau de garde administrative, les personnels suivants :

- Madame Sandra BABIN, Directrice des Soins-FF
- Madame Stéphanie FARGES, Cadre de Santé
- Monsieur Franck DELHOM, Technicien Supérieur Hospitalier
- Madame Sylvie JACQUEMARD, F.F Cadre de santé
- Madame Sybille LAUVERJAT, Cadre de santé
- Madame Nathalie LAVEAU, F.F Cadre de santé
- Madame Noémie LOZIER, Attachée d'Administration Hospitalière
- Madame Barbara MANSUINO, F.F Cadre de santé

➤ Madame Céline NOLMANS, F.F Cadre de santé

Sont autorisés à prendre toutes les décisions et mesures urgentes s'agissant :

- De l'exercice de pouvoir de police au sein de l'établissement
- La mise en œuvre du règlement intérieur des patients ou des résidents
- Du séjour des patients et des résidents
- De l'admission et de la sortie des patients et des résidents
- Du décès des patients et des résidents
- De la sécurité des personnes et des biens
- De la gestion courante des personnels. Les personnels sus désignés ne peuvent pas prendre de décision de nomination ou de recrutement sauf en cas d'impérieuse nécessité et ne peuvent pas modifier les délégations de signature en vigueur accordées par le Directeur.

Article 2: A l'issue de sa garde, la personne chargée de l'astreinte, outre la rédaction d'un rapport circonstancié dans le classeur de garde prévu à cet effet, est tenue de rendre compte au directeur du Centre Hospitalier de Sancerre des décisions prises en son nom.

Article 3: Cette décision annule et remplace les précédentes délégations de signature dans le cadre des astreintes administratives.

Fabrice LAURAIN,
Directeur par intérim



Destinataires :

- Recueil des actes administratifs
- Monsieur le Trésorier de Sancerre
- Dossier des agents concernés
- Agents concernés
- Affichage dans l'établissement

Apposition de la signature des intéressés :

Sandra BABIN



Stéphanie FARGES



Franck DELHOM



Sylvie JACQUEMARD



Sybille LAUVERJAT



Nathalie LAVEAU



Noémie LOZIER



Barbara MANSUINO



Céline NOLMANS

